

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 21 MARS 2026 à 10H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Joël RENAULT, Doyen et Président de la séance.

**Sont présents :** Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Conseillers municipaux,

**Sont absents excusés :** Nadège BOULE.

**Ont donné procuration :** Nadège BOULE à Adrien JEHENNE.

**Secrétaire de séance :** Mickaël ROGER

Délibération portant délégation donnée au Maire de recruter des personnels non titulaires

Afin de permettre au Maire d'engager des Agents non titulaires, de remplacement d'agents absents ou de personnels saisonniers, le Conseil municipal, est invité à délibérer pour :

- > autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, 1ers et 2èmes alinéas de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou en congé ;
- > charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- > prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil appelé à voter pour donner délégation à Monsieur le Maire de recruter des personnels non titulaires a adopté la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.  
A Sourdeval, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,  
Mickaël ROGER



Le Maire,  
Adrien JEHENNE

